Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 131 (1986)

Heft: 6

Rubrik: Revues

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Revues

Défense nationale, mai 1986

Sous la forme d'une question, «La dissuasion aux abois?», l'amiral Jacques Bonnemaison met en garde contre une interprétation restreinte au seul nucléaire de ce concept stratégique. De façon très frappante, l'auteur rappelle que, face à l'éventualité d'un conflit – «là où il y a vie, il y a conflits», dit-il – il se présente deux possibilités: «Soit être contraint par votre adversaire de vous soumettre à ses fins; soit le dissuader de tenter toute action contre vous, en lui faisant remarquer que le jeu n'en vaut pas la chandelle, ou bien en lui démontrant qu'il se tuera s'il vient vous attaquer.»

Plus loin, l'auteur insiste encore sur le fait que la contrainte mène à la guerre et que la dissuasion mène à la paix. Il rappelle enfin – et on a peut-être trop tendance à l'oublier – que c'est l'agresseur potentiel qui est juge de la dissuasion. L'amiral Bonnemaison conclut ses propos en affirmant que la France, pour rester dissuasive, devra adapter ses forces conventionnelles pour maintenir et accroître leur efficacité, sans négliger pour autant la modernisation de

son arsenal nucléaire. Un collectif de quatre auteurs s'intéresse aux nouvelles technologies et à leurs répercussions sur la défense de l'Europe. Des moyens qui pourront être mis en œuvre dans les deux décennies à venir, ils retiennent notamment la «gestion» informatique du champ de bataille, s'ajoutant aux moyens performants d'acquisition des objectifs et aux munitions dites «intelligentes». En première conclusion (l'article aura une suite), ils peuvent affirmer que la prépondérance du feu sur le choc et la manœuvre ne fera que s'accroître. Il s'inquiétent, en outre, du fait que les Occidentaux dévoilent le plus officiellement du monde leurs nouveaux concepts opératifs et stratégiques, avant même d'avoir les moyens de les mettre en œuvre, et donnent ainsi à leur adversaire potentiel tout loisir de préparer les parades nécessaires

Poursuivant leur étude sur la signification stratégique de l'espace caraïbe*, examinant au passage le cas du «porteavions cubain» et de la Grenade, les enseignes Rebour et Trehar constatent que cette zone est le théâtre d'une guerre non déclarée. De l'avis des auteurs, rien de décisif ne pourra cependant s'y passer tant que le président Reagan restera à la tête des Etats-Unis et «manifestera une volonté ferme de tenir suffisamment la situation en main». Mais ils observent aussi que, tout en demeurant les maîtres du jeu, les Américains sont, par divers côtés, sur la défensive.

Notons enfin que dans sa chronique «Institutions internationales», M. Bernard Guillerez fait une large part au refus de la Suisse d'adhérer à l'ONU. Que cela ait chagriné Manhattan et M. Perez de Cuellar n'est rien en comparaison des difficultés auxquelles le secrétaire général doit faire face. En les énonçant et en montrant à quel point l'organisation a changé de nature en triplant l'effectif de ses membres («les Nations Unies ne sont plus qu'un forum où retentissent d'interminables discussions sans lendemain»), l'auteur donne presque explicitement raison au peuple et aux cantons suisses qui ont rejeté l'idée d'une adhésion.

* Voir RMS Nº 5/86.

Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift N° 5, mai 1986

Alors que, dans son éditorial, le rédacteur en chef met en balance la notion de sûreté et celle du risque, la chronique «zur Lage» publie une étude du divisionnaire Däniker qui examine la crainte que procurent chez les citoyens et les soldats de l'Occident le danger atomique et celui de la surpuissance. L'auteur estime, en conclusion, que cette crainte peut être maîtrisée par un engagement sans réserve dans tous les domaines de la défense générale, une discussion sans complaisance pour améliorer tout ce qui peut l'être et une information continue sur l'adversaire potentiel.

A ce propos justement, un juriste allemand, M. Friedrich-Wilhalm Schlomann, expose dans un article fort

documenté le processus soviétique d'espionnage industriel, en particulier dans le domaine des computers. Il montre comment, à travers l'Allemagne comme par la Suisse – et singulièrement Kloten – des transferts illégaux de technologie sont effectués régulièrement sans qu'il existe des moyens légaux de s'y opposer.

Notons encore la description détaillée du premier bâtiment porte-avions nucléaire de la marine soviétique. Si cette construction ne met pas encore en danger la suprématie américaine dans ce domaine précis, il semble bien que les Soviétiques ne vont pas s'arrêter en si bon chemin. Il convient donc de suivre cette évolution

avec beaucoup d'attention.

Relevons enfin que, dans sa rubrique «Gesamtverteidigung und Armee», le colonel EMG Peter Marti nous renseigne sur le projet d'un musée de l'armée à Berne. Les choses en sont au point que l'on peut imaginer l'ouverture de ce musée pour dans trois ans, cela dans l'ancien manège de la caserne de Berne. Le musée devra être tout à la fois exposition, centre d'information et lieu de rencontres.

Protection civile N° 4, avril 1986

La revue consacre, au mois d'avril, une large place à l'engagement des volontaires suisses dans les décombres provoqués par le tremblement de terre de Mexico. Rappelons que le détachement, aux ordres du plt Högger, comprenait dix hommes de la protection aérienne.

En premier lieu, et c'est réjouissant, on peut relever, à la suite de cette expérience, que l'instruction des troupes de PA correspond bien aux besoins. Le chef du détachement est toutefois d'avis qu'«il pourrait se révéler utile de mettre à leur disposition des installations d'exercice plus

spécifiques».

Cet article-reportage est l'occasion pour la revue de rappeler ce qu'est la Chaîne suisse de sauvetage et de présenter la Société suisse des chiens de catastrophe qui englobe douze groupes régionaux dont un en... Californie!

Mais de l'engagement au Mexique, il me semble qu'il faut surtout, pour l'avenir, souligner les enseignements qui en sont tirés. Parmi ceux-ci, et très brièvement:

 de tels engagements exigent des gens physiquement et psychiquement très solides (notre recrutement tient-il suffisamment compte de cet impératif?);

 il est indiqué, dans l'engagement, de procéder à des rotations toutes les 15 minutes environ; c'est assez dire à quel point ce travail est astreignant;

 quelques problèmes de matériel sont apparus; sans gravité en soi, ils méritent

toutefois attention.

La revue présente le nouveau chef de l'information de l'OFPC. Il s'agit du major Moritz Boschung, d'Ueberstorf (FR).

A noter aussi le léger agacement de la revue à l'idée qu'à la suite de son engagement à Rüschegg (BE) pour d'importants travaux de déblaiement, la protection civile d'Ostermundigen a reçu du DMF une facture de 3500 francs pour l'emploi (une location?) de véhicules militaires. La gratuité de transports militaires n'est apparemment assurée qu'en cas de véritable «catastrophe». Messieurs les spécialistes de la définition limitative, à vos plumes!

A relever enfin, après une intéressante documentation sur la réquisition aussi indispensable à la protection civile qu'à l'armée, un article mentionnant que, tout comme l'armée encore, la protection civile a un besoin urgent de femmes, et qu'elle a bien de la peine à en trouver. Cette identité de situation entre la PCi, le SFA et le service croix-rouge ne laisse pas d'inquiéter, tout comme laisse songeur le silence opaque, à ce point de vue, de nos grandes ténors du féminisme et de l'égalité.